

PIÈCES A FOURNIR POUR LOCATION APPARTEMENT

SALARIÉ :

- Copie pièces identité
- Copie livret de famille
- 3 dernières quittances de loyer et dernière quittance EDF/GDF (si le candidat est propriétaire avis de taxes foncières)
- Copie des 2 derniers avis imposition (2008-2009)
- RIB ou RIP
- Copie des 3 dernières fiches de paye de chaque personne au foyer
- Attestation d'embauche en C.D.I de moins de 1 mois (mentionnant que vous n'êtes ni en période de préavis, ni en licenciement et hors période d'essai)
- Copie des revenus annexes (attestation CAF, pension.....)
- Copie des pièces identité des personnes se portant caution
- Document de cautionnement complété par la personne concernée
- Quittance attestation assurance incendie

Pour la caution d'entrée dans le logement : ORGANISME LOCA PASS'

www.aidologement.com/1-logement/locapass-caution-la-garantie-locative.asp

avance gratuitement la caution avec un remboursement étalé jusqu'à 36 mois sans intérêt.

Rappel : Le loyer ne doit pas excéder 33 % des revenus mensuels le revenu mensuel net doit être de 1602 € minimum

Loyer payable d'avance et un mois de caution sera exigé à l'entrée dans les lieux et restitué en fin de location dans les termes prévus au bail de location.